



24-0000111

DECISION N°

/APME/DG/DRHFM/SDBF/SMPA/2024 DU

29 AOUT 2024

**PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 24-003 /AONO/APME/DG/CIPM/2024 DU 16 JUILLET 2024 (EN PROCEDURE
D'URGENCE) POUR ACQUISITION ET L'INSTALLATION DU PETIT MATERIEL DE
CONDITIONNEMENT ET DE QUALITE DU PROGRAMME CAMPACKQ A
L'AGENCE DE PROMOTIONS DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2002/004 du 19 avril 2002 portant Charte des Investissements en République du Cameroun ;
- Vu la loi N° 2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des petites et moyennes entreprises au Cameroun ;
- Vu la loi N° 2015/01 du 16 juillet 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N° 2010/001 du 13 avril 2010 ;
- Vu la loi N° 2017/010 du 10 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- Vu la loi N° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- Vu la loi 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat des autres entités Publiques ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre Chef du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018/629 du 25 octobre 2018 portant réorganisation de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu le décret no 2014/543 du 10 Décembre 2014 portant nomination du Directeur Général de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu le décret n° 2018 / 366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu la Lettre-Circulaire n° 0005 /LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 Précisant les mesures à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.
- Vu la circulaire n° 0000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
- Vu la Décision n°00000200/D/MINMAP/DAJ/MNAS du 16 Mars 2018 constatant à titre transitoire, la commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence de promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME) ;

- Vu le Dossier d'Appel D'offres National Ouvert N° 24-003 /AONO/APME/DG/CIPM/2024 DU 16 **Juillet 2024** pour l'acquisition et l'installation du petit matériel de conditionnement et de qualité du programme CAMPACKQ à l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises.
- Vu le procès-verbal de la Commission interne de Passation des Marchés du 23 Août 2024

DECIDE :

Article 1^{er} – le soumissionnaire **LA GIRONDE SARL**, est retenu pour l'acquisition et l'installation du petit matériel de conditionnement et de qualité du programme CAMPACKQ à l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, pour le montant Toutes Taxes Comprises de 9 999 113 (neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent treize) FCFA et un délai de prestation de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

Article 2 - La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 29 AOUT 2024

**Le Directeur Général de l'Agence de Promotion
des Petites et Moyennes Entreprises**

Ampliations :

- MINMAP/DGMAS
- ARMP
- APME/DRHFM/SMPA
- PRESIDENT/CIPM
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO



The block contains a handwritten signature in blue ink that reads "Jean Marie Louis Badgo". Below the signature is a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of the Republic of Cameroon in the center. The text around the coat of arms includes "REPUBLIQUE DU CAMEROON" at the top and "Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises" at the bottom. In the middle of the stamp, it says "Le Directeur Général".